



- conseil d'administration du 27 novembre 2012 -

RESOLUTION CA n°40-2012.

**RENOVATION INTERIEURE DE LA MAISON  
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES  
DE SAINT LARY SOULAN  
(HAUTES-PYRENEES)**

**- MUSEOGRAPHIE & AMENAGEMENTS INTERIEURS  
RELEVANT DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -  
- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -**

La maison du Parc National des Pyrénées, à Saint Lary Soulan (*Hautes-Pyrénées*), a un rôle d'information touristique, en toutes saisons. Elle est un outil de sensibilisation des jeunes publics et permet une meilleure insertion du Parc National des Pyrénées dans le tissu local.

Pour répondre aux deux fonctions principales qui lui sont assignées :

- fonctions liées à l'activité propre du Parc National : accueil, information, découverte du milieu naturel, environnement,
- fonctions de participation et d'animation de la vie locale,

il convient de la rénover de fond en comble et de l'agrandir notamment sur les locaux récemment libérés. C'est une des maisons du Parc National des Pyrénées les plus fréquentées. Elle accueille environ 14 000 personnes environ par an dont de nombreux scolaires.

Une restructuration s'impose pour accueillir tous les publics, informer et communiquer, développer de nouvelles actions de communication et d'animation afin :

- d'offrir un accueil adapté à tous les publics,
- de proposer une totale rénovation de l'espace muséographique de la maison,
- de moderniser ce site touristique d'exception et de le centrer sur les nouvelles problématiques environnementales.

Cette opération est prévue au schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement public du Parc National des Pyrénées validé le 20 février 2012.

La commune de Saint Lary Soulan, propriétaire du bien et de son assise, et l'établissement public en charge Parc National des Pyrénées ont engagé une démarche commune pour rénover la maison du Parc National des Pyrénées et lui offrir de nouvelles perspectives.

../..

La commune se chargera de la restructuration et de la rénovation du bien et le Parc National des Pyrénées de la mise en place de la muséographie de la maison du parc.

L'aménagement intérieur et la muséographie ont pour objectif :

- d'informer et communiquer davantage en renouvelant les contenus pédagogiques en refondant totalement les espaces muséographiques dédiés. Il s'agit de développer de nouvelles animations et de nouvelles actions de communication et de donner un nouvel élan à cet équipement,

- de pouvoir accueillir tous les publics en procédant à des travaux permettant l'obtention du label « *tourisme & handicap* » pour les quatre familles de handicap (*auditif, visuel, moteur et mental*).

Il est envisagé de créer deux espaces muséographiques sur ce site :

- l'espace muséographique extérieur :

Les thématiques suivantes y seraient abordées : les forêts, la hêtraie sapinière, la forêt de bouleaux, les différentes essences forestières, la forêt de pins à crochets dans la Réserve naturelle du Néouvielle, la vie de l'arbre, la faune nocturne et diurne, la flore, les paysages de forêts la dynamique de paysage, l'exploitation de la forêt,

Le rôle du Parc national des Pyrénées dans la préservation de l'habitat forêt ferait l'objet d'une expression particulière.

Ce parcours initiatique et interactif offrirait la possibilité de pénétrer dans les forêts humides des bords de Neste, de remonter vers la hêtraie sapinière, de fréquenter la haute montagne en sillonnant la pinède à crochets de haute altitude.

- l'espace muséographique intérieur :

Ce site traiterait de la préservation de l'environnement par le Parc national des Pyrénées mais aussi par les communes du Parc national des Pyrénées. Sur le thème « *les communes du Parc national des Pyrénées, en chemin vers le développement durable* », seront ainsi abordées les actions de développement durable mises en œuvre dans des domaines comme la protection de la biodiversité, l'eau, les transports, les déchets, l'air, etc.

Une part importante de l'aménagement sera consacrée à la réserve naturelle nationale du Néouvielle.

Le coût d'opération est de 320 000,00 € toutes taxes comprises y compris les frais de maîtrise d'œuvre pour la muséographie.

Une subvention peut être sollicitée auprès du fond communautaire FEDER (*programme compétitivité régionale et emploi – 2007 – 2013*) - mesure II -.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

././

approuve la demande de subvention auprès du fond communautaire FEDER (*programme compétitivité régionale et emploi – 2007 – 2013*) pour un coût d'opération de 320 000,00 € toutes taxes comprises.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret numéro 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (*NOR : DEVN0826323D*).

Fait à Tarbes, le 27 novembre 2012.

Le Président,

Le Directeur,

André BERDOU

Gilles PERRON

